

## Séance publique du 21 janvier 2008

### Délibération n° 2008-4746

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Opération n° 1 444 - Mise en conformité du BPNL, du tunnel sous Fourvière et du tunnel Vivier-Merle - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 9 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 26 mars 2007 le Conseil a approuvé l'individualisation de programme déplacements urbains pour une opération de mise en conformité du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), du tunnel sous Fourvière et du tunnel Vivier-Merle pour un montant de 1 560 000 €.

Les dossiers de sécurité et les rapports d'expert relatifs à ces ouvrages font ressortir des écarts importants par rapport à la réglementation, malgré le programme de travaux de rénovation réalisé sur le tunnel sous Fourvière (TSF) ces dernières années et le bon état apparent du BPNL. Ces écarts portent principalement sur la tenue au feu des structures, la ventilation et les équipements de sécurité.

Les études détaillées des solutions techniques les plus adaptées pour lever les écarts mis en avant par les experts ont été lancées et les dossiers de sécurité présentés à monsieur le préfet.

Les travaux, pour l'essentiel, restent à définir dans un programme d'amélioration par ouvrage. Ce programme permettra la réalisation du dossier préliminaire de sécurité et sera soumis au vote du Conseil et à l'approbation du préfet dans le courant du deuxième semestre 2008.

Pour établir ce programme, il convient de prévoir :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	1 875 000 €
- les expertises des dossiers de sécurité	180 000 €
- de la maîtrise d'œuvre	6 778 000 €
- des prestations de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)	1 268 000 €

De plus, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures immédiates pour assurer la sécurité dans le tunnel sous Fourvière et le BPNL pour un montant de 700 000 €.

Pour permettre la poursuite de ces études ainsi que la réalisation de travaux préparatoires qui concourent à l'amélioration de la sécurité des ouvrages, notamment pour le BPNL, il est nécessaire, compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée, de prévoir un complément d'un montant de 9 241 000 €.

*Circuit décisionnel* : Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 19 novembre 2007 et d'une note d'information au Bureau le 14 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, opération n° 1 444 : mise en conformité du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), du tunnel sous Fourvière et du tunnel Vivier Merle individualisée le 26 mars 2007.

**2° - Le montant** total de l'autorisation de programme est complété pour un montant supplémentaire de 9 241 000 € en dépenses.

Le montant total de l'opération est ainsi porté à 10 801 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,